

## Réglementation bancaire VOP – Vérifiez le nom du bénéficiaire de vos virements !

À compter du 9 octobre 2025, une nouvelle réglementation européenne, appelée VOP (Vérification de l'Ordre de Paiement), entre en vigueur. Elle vise à renforcer la sécurité des virements bancaires et à lutter contre la fraude, notamment les erreurs d'envoi et les usurpations d'identité.

### **Qu'est ce que cela change pour vous ?**

Lorsque vous effectuerez un virement, **votre banque devra vérifier que le nom du bénéficiaire que vous avez saisi correspond exactement à celui associé à cet IBAN.** Si une différence est détectée (orthographe, abréviation etc.), vous serez informé et vous pourrez choisir de valider ou annuler le virement.

### **Important pour vos virements à SEMINOR**

**Veillez vérifier que vous avez correctement renseigné le nom du bénéficiaire** dans votre espace bancaire. **Dans le cas contraire, modifiez le.**

Le nom exact à indiquer est : SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE. A vous de voir si vous expliquez que ce nom est pour le RIB nominatif et donc que s' ils utilisent encore l'ancien RIB Seminor, qu'ils en profitent pour faire le changement en se référant à leur avis d'échéance.

**Anticipez dès maintenant** pour continuer à payer vos loyers en toute sécurité !

Pour toutes questions, contactez votre chargé de gestion locative.